



Toulouse, le 18 mai 2016,

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

La troisième édition du Prix PEPITE – Tremplin pour l'Entrepreneuriat Étudiant, est lancée

Initié en 2014 par le M.E.N.E.S.R. dans le cadre de sa politique volontariste en faveur de l'entrepreneuriat étudiant, organisé en partenariat avec la Caisse des Dépôts, le Prix PEPITE a pour objectif de faire émerger des projets de création d'entreprises innovantes par les étudiant(e)s et les jeunes diplômé(e)s et de soutenir les meilleurs d'entre eux grâce à une aide financière.

Le Prix PEPITE accompagne la montée en puissance du dispositif PEPITE : **29 pôles opérationnels dédiés à l'accueil des étudiants, 120 000 étudiants concernés par la sensibilisation et la formation en entrepreneuriat, 645 étudiants titulaires du statut étudiant-entrepreneur sur la période 2014/2015.**

En région, Pépité ECRIN, porté par l'Université Fédérale Toulouse Midi Pyrénées, organisera en partenariat avec la Délégation Régionale à la Recherche et à la Technologie et la Caisse des Dépôts, le jury de présélection régionale.

L'édition 2016 s'adresse à tout étudiant(e) de l'année universitaire 2015-2016 et aux **jeunes diplômé(e)s de l'enseignement supérieur depuis moins de trois ans, âgés de 18 à 28 ans**, porteurs de projets de création d'entreprise innovante. Il peut récompenser une innovation aussi bien technologique que non technologique.

Les deux premières éditions 2014 et 2015 ont très rapidement su mobiliser les écosystèmes régionaux. Près de 900 candidatures ont été reçues, plus de 100 projets ont été primés, dont 2/3 ont donné lieu à la création de nouvelles entreprises innovantes, notamment dans l'alimentation, les biotechnologies et la santé, les services ou encore, le numérique (applications, services web et smartphones par exemple).

Le Prix PEPITE 2016 récompensera jusqu'à **53 lauréats : 3 Grands Prix de 20 000 euros, 20 prix de 10 000 euros et 30 prix de 5 000 euros** seront décernés aux lauréat(e)-s selon l'appréciation de la qualité du projet par le jury national.

■ Comment concourir ?

Les candidats(es) doivent adresser leur dossier de participation, uniquement au PEPITE de leur établissement de rattachement et exclusivement par voie électronique.

■ **Date limite de dépôt des candidatures : 15 juin 2016**, à adresser à ecrin@univ-toulouse.fr

Attention : aucun dossier envoyé au ministère de l'Éducation nationale, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche ou à la Caisse des Dépôts ne sera retenu.

■ **Pour plus d'information et pour télécharger le dossier de candidature :**

<http://www.enseignementsup-recherche.gouv.fr/cid101355/lancement-du-prix-pepité-tremplin-pour-l-entrepreneuriat-etudiant-2016.html>

CONTACT PRESSE

Alexandre Lévy – alexandre.levy@univ-toulouse.fr – 06.83.39.30.85